



ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté n°371/2022

OBJET : Retrait de la délégation de fonction consentie à Monsieur Jean-Marc DUFOUR, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme réglementaire et les travaux.

Le Maire de Morangis,

Vu les articles L.2122-18 et L.2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal en date du 20 juillet 2020, relatif à la fixation du nombre d'Adjoints, et à l'élection des Adjoints au Maire,

Vu l'arrêté n°284/2022 en date du 27 septembre 2022 portant délégation de fonction et de signature accordée à Monsieur Jean-Marc DUFOUR, Adjoint au Maire, chargé de l'urbanisme réglementaire et les travaux,

ARRÊTÉ

Article 1 : l'arrêté n°284/2022 en date du 27 septembre 2022 portant délégation de fonction et de signature accordée à Monsieur Jean-Marc DUFOUR, Adjoint au Maire, chargé de l'urbanisme réglementaire et les travaux est abrogé.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'intéressé et transmis au Représentant de l'Etat dans le Département.

Fait à Morangis, le 7 décembre 2022

Madame le Maire,
Brigitte VERMILLET

Notifié le :
Signature de l'intéressé :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219104320-20221207-371-22-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Arrêté certifié exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.